LIVRE BLANC · CENTRE DE SOINS DE JOUR

# Le centre de soins de jour, *du registre du matin à la facture du mois*

Agrément, registre de présence, facturation à la mutualité, prix de journée et soins : comment WideCare tient un centre de soins de jour avec rigueur, sans alourdir la journée de l'équipe.

**13 h**
clôture du registre aux arrivées, comme le prévoit la réglementation

**6 h**
de présence minimum, arrivée au plus tard à midi, pour qu'une journée ouvre le forfait

**4**
catégories de forfait CSJ reconnues : F, Fp, Fd et D

**3**
plans de soins types écrits pour des personnes qui viennent de jour (F, Fd, D)

ÉDITORIAL

Un centre de soins de jour ne ressemble pas à une maison de repos. Les habitants rentrent chez eux le soir, viennent deux ou trois jours par semaine, et ce qui est dû se décide chaque jour, dans un registre clôturé à 13 h. Une heure d'arrivée oubliée, un jour férié pointé par erreur, une catégorie mal lue : c'est la facture qui s'en ressent, ou la sérénité d'une inspection. WideCare, la suite de LPLG construite sur Odoo, traite le centre de soins de jour comme ce qu'il est : un établissement à part entière, avec son agrément, ses places partagées, son registre légal, ses règles de facturation. Il tourne seul, ou à côté de la maison de repos voisine, dans la même base. Ce livre blanc suit une journée puis un mois de centre : l'ouverture, l'admission, la porte du matin, la facture, les soins et le pilotage. Il décrit ce que le logiciel fait aujourd'hui, et dit aussi ce qu'il ne fait pas.

**Pour qui ?** Directeurs, infirmiers chefs et responsables administratifs de centres de soins de jour et de maisons de repos, en Wallonie et à Bruxelles.

SOMMAIRE


01
Ouvrir le centre : l'agrément, les places et le calendrier

02
Admettre l'habitant : séjour, jours attendus et catégorie

03
Le registre du jour : la présence notée à la porte

04
Facturer le mois : le forfait à la mutualité, le prix de journée à l'habitant

05
Soigner aux bons jours : plans types et tâches du centre

06
Pilotage et maison de repos voisine

+
Les questions à poser à votre fournisseur

+
Questions fréquentes

# 01 Ouvrir le centre : l'agrément, les places et le calendrier

*Avant le premier habitant, WideCare demande peu : l'agrément, ses places et les jours où le centre ouvre. Tout le reste s'en déduit.*

> Un centre de jour inscrit plus de personnes qu'il n'a de places : WideCare compare les places à ceux qui sont venus aujourd'hui.

Pour l'INAMI et l'AViQ, un centre de soins de jour est un établissement à part entière : son propre numéro INAMI, son propre agrément, ses propres règles de facturation. WideCare le traite comme tel. L'agrément CSJ s'enregistre sur la fiche de l'établissement, avec sa référence, sa date et le nombre de places. Dès que ces places sont saisies, WideCare crée la salle de jour correspondante, avec autant de places de jour : nul besoin de maîtriser la mécanique des chambres pour accueillir le premier habitant. Si le nombre de places change, la salle suit.

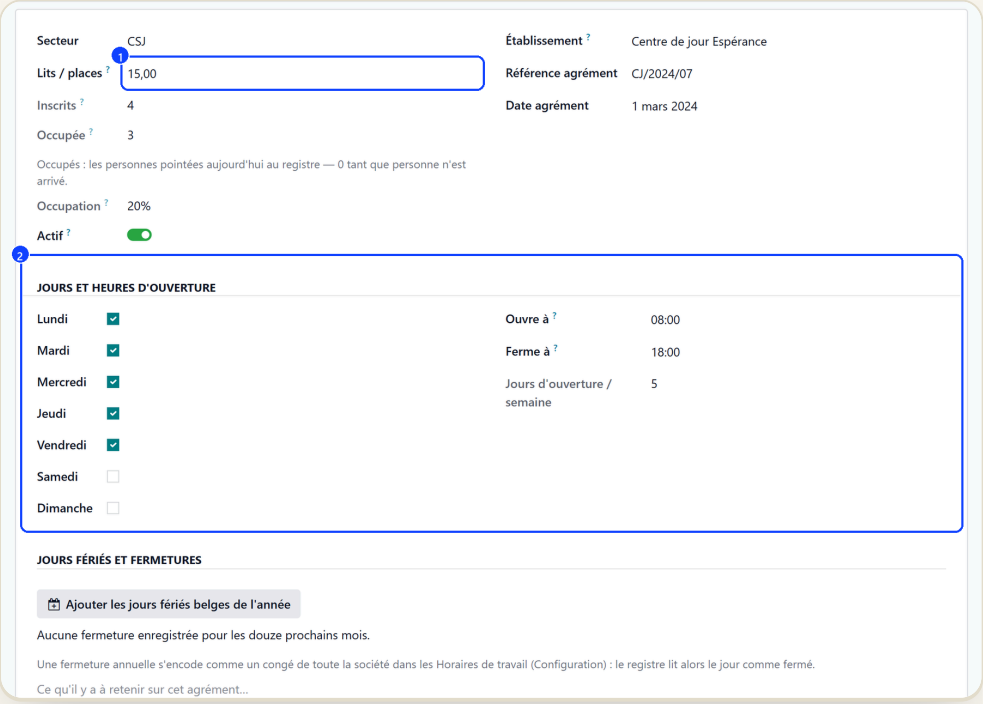



**FIG. 1** L'agrément CSJ d'un centre : 15 places, quatre inscrits, trois présents aujourd'hui, une ouverture du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et le bouton des jours fériés belges.

Sur ce même agrément, l'équipe coche les jours d'ouverture, du lundi au dimanche, et indique l'heure d'ouverture et de fermeture. Par défaut, WideCare propose du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, le plancher réglementaire. Un centre qui ouvre moins voit l'agrément le signaler « sous la norme » : c'est dit, jamais bloqué, car la déclaration reste celle du centre. Un bouton ajoute en une fois les dix jours fériés légaux belges de l'année ; une

fermeture annuelle s'encode comme un congé de toute la société, et les fermetures des douze prochains mois s'affichent sous le bouton.

- ◯ La salle de jour est créée automatiquement par l'agrément CSJ, à la taille des places agréées.
- ◯ Jours et heures d'ouverture sur l'agrément, avec l'indicateur « sous la norme » sous cinq jours par semaine ou une plage plus étroite que 8 h-18 h.
- ◯ Les dix jours fériés légaux belges de l'année ajoutés en un clic, sans doublon.
- ◯ Sur l'agrément, les inscrits et les présents du jour sont comptés séparément.
- ◯ Un séjour de jour ne tient jamais de lit : une place de jour n'accueille qu'un séjour CSJ, une chambre jamais.
- ◯ Le prix de journée du centre se règle une fois, sur la place de jour.

Ce calendrier n'a rien de décoratif : il sert partout ailleurs. Un jour pointé au registre alors que le centre était fermé est signalé, un habitant sans rythme convenu est attendu chaque jour d'ouverture, et l'agrément distingue les « inscrits » des « occupés ». Un centre de jour inscrit plus de personnes qu'il n'a de places, puisqu'elles ne viennent pas toutes le même jour. WideCare compare donc les places à ceux qui sont réellement venus aujourd'hui, et non au nombre d'inscrits, qui ferait croire à un centre saturé toute l'année.

POINT DE VIGILANCE

### Le jour férié pointé par erreur

Sur un registre tenu à la main, un 1er mai pointé par distraction part facilement en facturation. Dans WideCare, une journée enregistrée un jour de fermeture est marquée « centre fermé », sans être refusée, car une ouverture exceptionnelle reste possible. Et avant tout envoi électronique aux mutualités, un contrôle vérifie qu'aucun forfait ne tombe sur un jour où le centre était fermé.

# 02 Admettre l'habitant : séjour, jours attendus et catégorie

*L'admission fixe ce qui comptera ensuite : les jours où la personne vient, ses heures, son transport et sa catégorie de forfait.*

> **Une échelle qui ne répond à aucun profil n'ouvre aucun forfait : WideCare le signale avant que la famille ne l'apprenne.**

L'admission part de la demande, comme en maison de repos. Au moment de convertir la demande en séjour, la personne qui a la famille au téléphone indique les jours convenus et les heures habituelles d'arrivée et de départ, proposées d'office aux heures du centre. Le séjour CSJ ne propose que des places de jour. Si le jour d'admission tombe un jour de fermeture ou un jour où l'habitant n'est pas attendu, un avertissement le dit, sans bloquer. Côté demandes, la disponibilité se lit jour par jour : WideCare compte, pour chaque jour d'ouverture, les places encore libres d'après les rythmes déjà convenus.

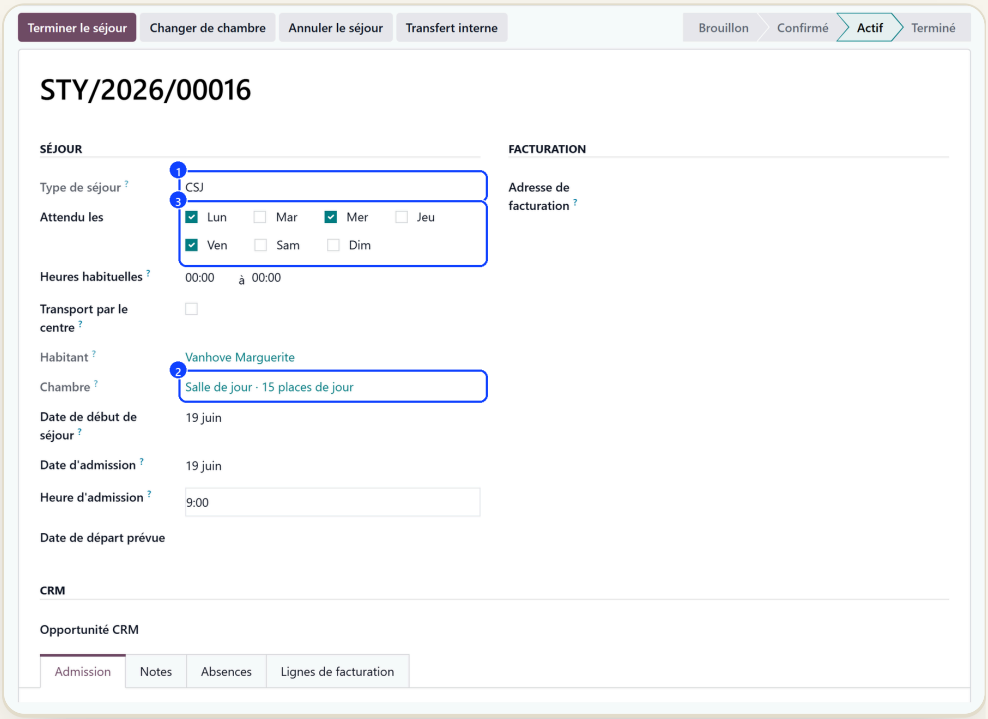



**FIG. 2** Un séjour CSJ actif : la salle de jour de 15 places, les jours attendus le lundi, le mercredi et le vendredi, et la case du transport par le centre.

Quand le centre assure le trajet entre le domicile et le centre, le séjour le dit : la case « Transport par le centre », les jours de transport et le transporteur, laissé vide quand c'est le véhicule du centre. Le registre coche alors de lui-même « transporté » ces jours-là, et le supplément de transport ne compte que ces jours. Une famille qui amène elle-même son parent ne paie rien à ce titre. Un transport laissé à zéro euro, parce qu'il est compris dans le prix de

journée ou facturé directement par le transporteur, n'ouvre aucune convention.

- Jours attendus et heures habituelles saisis dès la conversion de la demande en séjour.
- Places libres calculées pour chaque jour d'ouverture, d'après les rythmes déjà convenus.
- Transport par le centre : jours, transporteur, et case cochée automatiquement au registre.
- Catégorie CSJ calculée depuis la Katz, avec un signalement quand une catégorie D n'a pas de diagnostic spécialisé enregistré.
- Sur la fiche de l'habitant, le bouton « Ajouter un jour de présence » et le compteur de ses jours de présence.
- Au démarrage du séjour, une note sur le dossier si la place de jour n'a pas encore de prix.

La même évaluation Katz sert les deux secteurs, mais WideCare en fait la lecture propre au centre de soins de jour : F pour la dépendance physique, Fd pour une désorientation dans le temps et l'espace avec aide pour se laver ou s'habiller, D pour une démence diagnostiquée par un neurologue, un gériatre ou un psychiatre, avec rapport écrit. Fp n'ayant aucun critère dans le manuel de financement, c'est l'évaluateur qui y classe l'échelle. Une échelle qui ne répond à aucun profil n'ouvre aucun forfait : WideCare le signale dès la demande d'admission. La fiche de l'habitant affiche sa lettre CSJ, pas celle de la maison de repos.

SUR LE TERRAIN

### Un appel du lundi matin

L'assistante sociale reçoit l'appel d'une fille qui cherche deux jours par semaine pour sa mère. Pendant la conversation, elle voit que le mardi est complet mais que le jeudi a encore des places. Elle convertit la demande, coche lundi et jeudi et garde les heures du centre. La mère n'est attendue, et ses soins ne sont planifiés, que ces deux jours-là.

# 03 Le registre du jour : la présence notée à la porte

*Le registre de présence décide de tout le reste. WideCare l'a pensé pour la porte d'entrée, à 8 h 30, pas pour le bureau.*

> Ce que le registre contient à 13 h fixe qui est venu ; ce qu'il contient le soir fixe le forfait, le prix de journée et les soins.

Le registre de présence est le document sur lequel tout repose : le forfait, le prix de journée, le transport et les soins du jour. C'est aussi un document légal, clôturé à 13 h pour les arrivées, complété en fin de journée pour les départs, sans blanc ni rature. L'écran « Présences du jour » affiche une carte par habitant attendu, avec sa photo et sa catégorie : une touche à l'arrivée, une touche au départ, l'heure prise à l'horloge. Une erreur se corrige d'un « Annuler ». Plusieurs écrans peuvent rester ouverts en même temps, chacun se rechargeant toutes les deux minutes.




**FIG. 3** L'écran « Présences du jour » à 10 h 15 : un habitant attendu, une habitante repartie après moins de six heures, une autre présente depuis 8 h 52, et le registre ouvert aux arrivées jusqu'à 13 h.

Chaque départ dit aussitôt si la journée ouvre le forfait : au moins six heures de présence avec une arrivée au plus tard à midi, ou une journée interrompue par une hospitalisation ou un décès. Sinon, la raison s'affiche : moins de six heures, arrivée après midi, heure manquante. La journée reste enregistrée, car l'habitant est bien venu. Après 13 h, les arrivées sont gelées pour un utilisateur ordinaire ; un ajout tardif reste possible et porte la mention « Saisi après la clôture ». Un jour passé ne se modifie que par les personnes de confiance du centre, et chaque changement reste au journal d'audit.

○ Écran de porte « Présences du jour » : une touche à l'arrivée, une touche au départ.

- Le verdict du forfait affiché à chaque départ, avec sa raison quand il n'est pas dû.
- Clôture à 13 h, saisie tardive marquée, modifications d'un jour passé réservées et tracées.
- Journée interrompue : « hospitalisé » ouvre l'absence d'hôpital sur le dossier, « décédé » y enregistre le décès.
- Une personne en congé déclaré n'est pas attendue ; son arrivée au centre clôture l'absence.
- Registre imprimable pour l'inspecteur, avec heures, saisies tardives et jours de fermeture.

Le bureau dispose aussi du registre d'une journée, qui liste tous les habitants du jour avec les places agréées et le nombre de présents, et, pour rattraper deux semaines d'une seule personne, de la fenêtre « Ajouter un jour de présence » avec « Enregistrer et jour suivant ». L'absence non annoncée se note à part, jamais dans le registre, qui ne liste que ceux qui sont venus ; elle n'est facturée que si le règlement d'ordre intérieur le prévoit. Pour l'inspection, le registre s'imprime par mois ou jour par jour. Sur le téléphone, l'app de terrain offre le même écran de porte.

À RETENIR

### Une seule saisie, à la porte

Le registre ne se contente pas d'enregistrer : il décide. Chaque touche passe par les mêmes règles que le bureau, clôture de 13 h et journal d'audit compris. Une seule saisie, faite par l'équipe qui accueille, alimente la facturation du mois, le dossier de soins et les chiffres du centre.

# 04 Facturer le mois : le forfait à la mutualité, le prix de journée à l'habitant

*Un mois de centre de jour compte les jours du registre, pas ceux du calendrier. WideCare en tire deux comptes distincts, sans les confondre.*

> Le prix de journée suit tous les jours de présence ; le forfait, seulement ceux qui l'ouvrent.

Un mois de centre de soins de jour se génère comme un mois de maison de repos, mais il compte autre chose. Le forfait part vers la mutualité, sur une ligne par série de jours consécutifs qui l'ouvrent, au tarif de la catégorie CSJ de l'habitant. Le prix de journée du centre est facturé à l'habitant sur une ligne par mois, avec le nombre de jours de présence, que ces jours ouvrent le forfait ou non. Le transport compte les jours où le centre a conduit la personne. Rien n'est facturé d'avance, aucun congé n'est déclaré : un jour où personne n'est venu n'est tout simplement pas facturé.

| Habitant | Description | Date début | Date fin | Quantité | Prix unitaire | Montant | Catégorie Katz | Pseudo-code | Payeur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Stassen Léontine | Forfait INAMI D (mutuelle) - 5 jours | 3 août | 7 août | 5,00 | 62,89 € | 314,45 € | D | Forfait D | Assurance maladie (Mutuelle) |
| Stassen Léontine | Forfait INAMI D (mutuelle) - 5 jours | 10 août | 14 août | 5,00 | 62,89 € | 314,45 € | D | Forfait D | Assurance maladie (Mutuelle) |
| Stassen Léontine | Forfait INAMI D (mutuelle) - 5 jours | 17 août | 21 août | 5,00 | 62,89 € | 314,45 € | D | Forfait D | Assurance maladie (Mutuelle) |
| Stassen Léontine | Forfait INAMI D (mutuelle) - 5 jours | 24 août | 28 août | 5,00 | 62,89 € | 314,45 € | D | Forfait D | Assurance maladie (Mutuelle) |
| Stassen Léontine | Forfait INAMI D (mutuelle) - 1 jour | 31 août | 31 août | 1,00 | 62,89 € | 62,89 € | D | Forfait D | Assurance maladie (Mutuelle) |
| Stassen Léontine | Salle de jour - 21 jours de présence Période facturée : du 01/08/2026 au 31/08/2026 | 1 août | 31 août | 21,00 | 21,50 € | 451,50 € | D | | Habitant |

**FIG. 4** Les lignes d'un mois d'août : cinq lignes de forfait vers la mutualité, une par semaine de présence, puis le prix de journée de la salle de jour sur 21 jours, facturé à l'habitant.

Un jour ajouté, corrigé ou supprimé après la génération du mois relance la facturation de cet habitant, comme le fait un changement d'absence. Quand le mois d'un habitant ne facture rien, la période l'explique en clair : rien au registre ce mois-là, avec la date du dernier jour enregistré. Une date récente dit que le registre n'a pas été tenu à jour ; « jamais » dit que la personne n'est pas venue. La grille des forfaits CSJ est fermée : un habitant du centre de jour ne peut pas recevoir par erreur un tarif de la maison de repos. Un centre installé seul numérote ses factures dans son propre journal.

- ○ Forfait facturé par série de jours consécutifs qui l'ouvrent, au tarif de la catégorie CSJ.
- ○ Prix de journée sur une ligne mensuelle, dont la quantité est le nombre de jours de présence.
- ○ Supplément de transport limité aux jours où le centre a conduit l'habitant.

- Nouvelle facturation automatique du mois quand le registre change après coup.
- Annexe 14 préremplie (première demande ou prolongation) et brouillon de prolongation créé une seule fois.
- Contrôles avant envoi eFact propres au centre de jour : terme de l'accord et jours de fermeture.

Le centre envoie ses forfaits par eFact sous son propre numéro INAMI. Avant départ, WideCare vérifie notamment qu'aucun forfait ne dépasse le terme annuel de l'accord ni ne tombe un jour de fermeture. La demande d'accord passe par eAgreement Light : l'Annexe 14 est préremplie et signée dans l'application, et la fin de prise en charge est notifiée par un document propre. L'accord court un an ; un rappel arrive trente jours avant l'échéance. MDA est agréé CIN depuis le 8 mai 2026, eAgreement Light sur WalCareNet depuis le 17 juin 2026, eFact depuis le 26 août 2026 ; pour le centre de soins de jour, l'agrément est en cours de validation.

POINT DE VIGILANCE

### Trois heures au centre, aucun forfait

Un habitant arrivé à 9 h et reparti à midi est bien venu : le centre lui facture son prix de journée. La mutualité, elle, ne doit pas de forfait pour cette journée. WideCare tient les deux comptes séparément, de sorte qu'aucun forfait n'est réclamé à tort et qu'aucun prix de journée n'est oublié.

# 05 Soigner aux bons jours : plans types et tâches du centre

*Un habitant qui vient deux jours par semaine ne doit pas recevoir sept jours de soins planifiés. WideCare pose une seule question, partout : est-il attendu aujourd'hui ?*

> Un soin non donné parce que la personne est restée chez elle n'est pas un soin manqué : WideCare l'annule.

Tout ce qui planifie du travail, tâches de soins, médication, compteur de soins manqués, doit savoir quand l'habitant vient, sinon le logiciel planifie un mois de soins que personne ne peut donner. WideCare répond à une seule question, la même partout : l'habitant est-il attendu ce jour-là ? La réponse vient d'abord du registre, puis des jours convenus avec la famille et, à défaut, des jours d'ouverture du centre. Un jour férié ou une fermeture annuelle ferme le centre quel que soit le rythme : personne n'est attendu, rien n'est planifié. Une absence déclarée a le même effet.

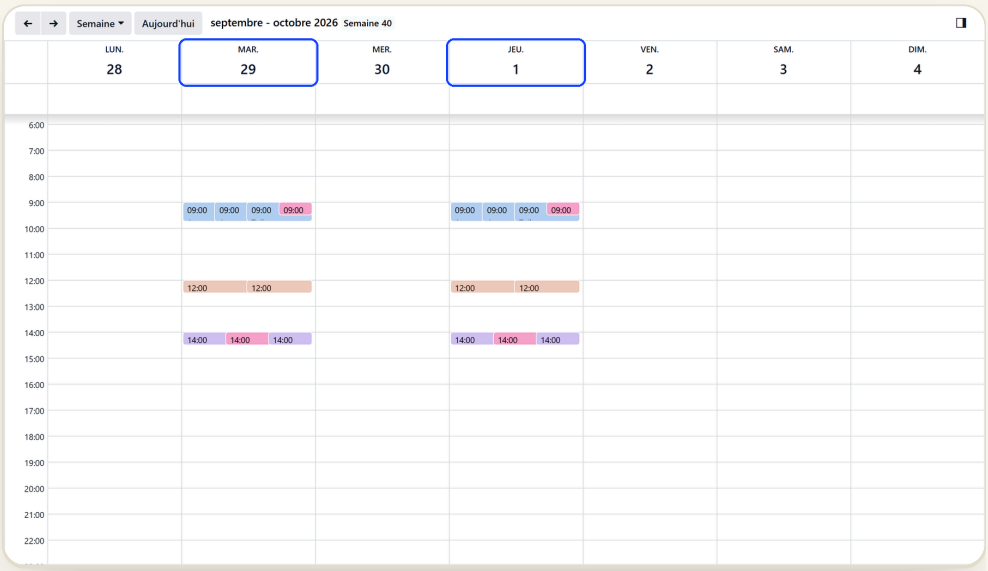



**FIG. 5** La semaine d'une habitante attendue le mardi et le jeudi : soins du matin, de midi et de l'après-midi ces deux jours, aucun les cinq autres.

Pour démarrer un plan de soins, WideCare fournit trois plans types écrits pour des personnes qui viennent de jour : CSJ F, CSJ Fd et CSJ D. Ils reprennent ce que la réglementation demande au centre : soins infirmiers, kinésithérapie et logopédie, aide aux actes de la vie journalière, réactivation et intégration sociale, ergothérapie comprise, sur une journée qui commence à l'arrivée et finit au départ du transport. Le plan D s'applique avec le plan Fd sur lequel il s'appuie. Les jours de semaine du modèle se déplacent vers les jours où

l'habitant vient réellement. Le centre peut adapter ces modèles, et ses adaptations survivent aux mises à jour.

- Trois plans types CSJ (F, Fd, D), conformes aux missions du centre et adaptables.
- Tâches de soins et médication planifiées uniquement les jours où l'habitant est attendu.
- Après la clôture de 13 h sans arrivée, les soins du jour sont annulés, pas comptés comme manqués.
- Un départ avant midi annule les soins de l'après-midi ; une arrivée imprévue planifie ceux du jour.
- Tuile « Présences du jour » sur le tableau des soins, avec son compteur de personnes attendues.
- Carte « Présences » dans l'app de terrain, pour pointer depuis le téléphone.

Avant 13 h, le registre est ouvert : les soins du jour restent planifiés, la personne peut encore arriver. Après 13 h, un habitant attendu et non pointé n'est pas venu : ses soins du jour sont annulés, pas comptés comme manqués. Les heures réelles comptent aussi : un départ avant midi annule les soins de l'après-midi, une arrivée un jour imprévu planifie les soins de ce jour. Sur le tableau des soins, la tuile « Présences du jour » est réservée à ceux qui tiennent le registre, avec le nombre de personnes attendues et pas encore arrivées. Le tableau compte les hébergés à part des présents au centre de jour.

SUR LE TERRAIN

### Mardi, 13 h 05

Une habitante attendue n'est pas venue ; sa famille a oublié de prévenir. L'infirmière n'a rien à faire : les soins de la journée passent en « annulés », le compteur de soins manqués reste juste. En fin de journée, l'administration note une absence non annoncée, que le règlement d'ordre intérieur du centre permet ou non de facturer.

# 06 Pilotage et maison de repos voisine

*Les chiffres du centre, le tableau du matin, et le lien avec la maison de repos quand les deux secteurs partagent la même base.*

> **Chaque matin, le tableau de facturation dit qui est présent face aux places, et quels jours ouverts n'ont aucune présence notée.**

Le centre a ses propres chiffres, même sans la maison de repos : statistiques par catégorie, par mutualité et par jours de forfait, occupation des places jour par jour. Le tableau de facturation affiche chaque matin les présents face aux places et les jours ouverts sans aucune présence notée sur trente jours.

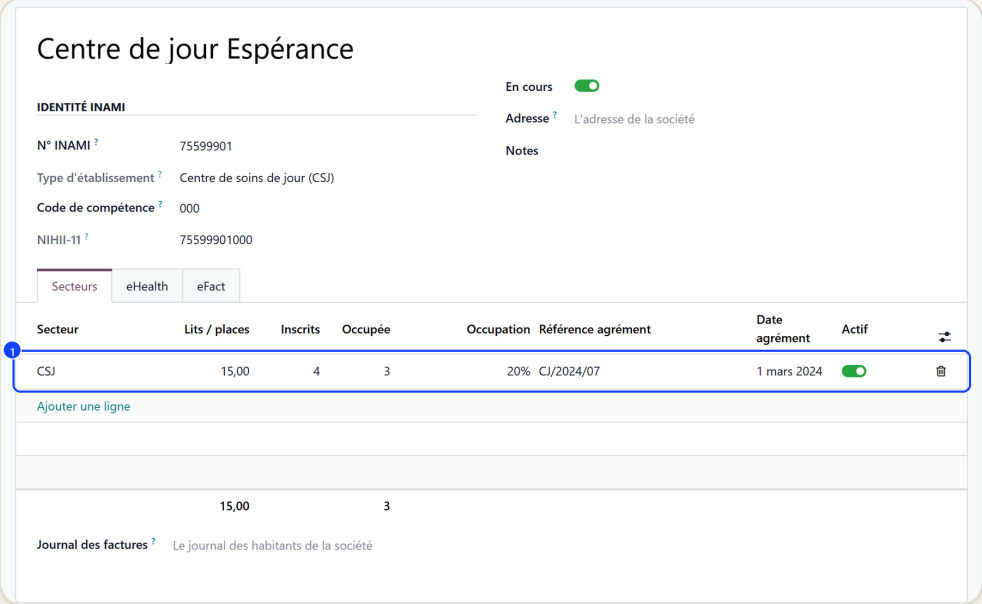



**FIG. 6** La fiche du centre de jour : son numéro INAMI, son agrément et son secteur CSJ, avec 15 places, 4 habitants inscrits et 3 places occupées ce jour-là.

Quand la maison de repos voisine tourne sur la même base, les deux secteurs se parlent : le transfert interne passe d'un lit à une place de jour avec les annexes attendues, et un répit en maison de repos suspend le centre de jour sans fin de prise en charge.

- Statistiques du centre et occupation des places, disponibles sans les modules de la maison de repos.
- Chiffres du matin : « Centre de jour aujourd'hui » et « Registre non tenu » sur le tableau de facturation.
- Répit en maison de repos : l'accord continue et l'habitant revient avec ses jours convenus et son prix de journée.

SUR LE TERRAIN

### Un registre oublié se voit avant la facture

Un jour ouvert sans aucune présence notée signale presque toujours un registre qui n'a pas été tenu, pas un centre vide. Le tableau de facturation liste ces jours sur trente jours, pour qu'on les complète avant de générer le mois ; et la période dit, pour chaque habitant qui n'a rien à facturer, la date du dernier jour enregistré.

GRILLE DE LECTURE

# Dix questions à poser à tout fournisseur pour votre centre de soins de jour

Avant de choisir un logiciel, posez ces questions à chaque fournisseur, WideCare compris, et demandez à voir la réponse à l'écran.

01 Le registre de présence est-il clôturé à 13 h pour les arrivées, et une saisie tardive reste-t-elle visible comme telle ?

02 Le logiciel distingue-t-il les journées qui ouvrent le forfait (six heures, arrivée avant midi, journée interrompue) des simples jours de présence facturés à l'habitant ?

03 Les places agréées sont-elles comparées aux présents du jour, ou au nombre d'inscrits ?

04 Les jours de fermeture et les jours fériés sont-ils connus du registre et contrôlés avant tout envoi aux mutualités ?

05 Les soins et la médication ne sont-ils planifiés que les jours où l'habitant est attendu ?

06 Un soin non donné parce que l'habitant n'est pas venu est-il compté comme manqué ?

07 Le registre peut-il être imprimé pour une inspection, avec les heures, les saisies tardives et les jours de fermeture ?

08 Le centre peut-il tourner seul, avec ses statistiques et son journal de factures, puis rejoindre la maison de repos voisine dans la même base ?

09 L'Annexe 14 est-elle préremplie, et la prolongation annuelle de l'accord rappelée à temps ?

10 Un habitant peut-il passer de la maison de repos au centre de jour, ou faire un répit, sans ressaisie ni accord perdu ?

QUESTIONS FRÉQUENTES

**Faut-il la maison de repos pour gérer un centre de soins de jour dans WideCare ?**

Non. Le centre de soins de jour fonctionne seul, avec son agrément, son numéro INAMI, son registre, sa facturation, son journal et ses statistiques. Quand l'établissement exploite aussi une maison de repos, les deux secteurs vivent dans la même base et se relient par le transfert interne et le répit.

| | |
|---|---|
| **Que se passe-t-il si l'équipe oublie de pointer une personne ?** | Avant 13 h, il suffit de la pointer. Après 13 h, le registre la considère comme absente et ses soins du jour sont annulés. Une personne de confiance du centre peut encore ajouter la journée : elle est marquée « Saisi après la clôture », reste au journal d'audit, et la facturation du mois est refaite. |
| **Peut-on pointer depuis le téléphone sans réseau ?** | Non, et c'est voulu. L'heure d'arrivée est celle du geste : rejouée plus tard, une arrivée de 9 h serait enregistrée à l'heure du retour du réseau, peut-être après la clôture, et ferait perdre le forfait d'une journée complète. L'app de terrain affiche donc qu'une connexion est nécessaire. |
| **Notre structure est un centre de jour qui n'est pas agréé comme centre de soins de jour. WideCare convient-il ?** | WideCare modélise le centre de soins de jour et ses règles : catégories F, Fp, Fd et D, registre de présence, accord de la mutualité. Il ne modélise pas d'autre type de centre de jour. Mieux vaut en parler avant, sur un cas concret. |
| **Où en sont les agréments eHealth ?** | MDA est agréé CIN depuis le 8 mai 2026, eAgreement Light sur WalCareNet depuis le 17 juin 2026 et eFact depuis le 26 août 2026. Pour le centre de soins de jour, l'agrément est en cours de validation. Recip-e, Chapitre IV, eAttest et DMG sont en préparation. WideCare est conçu pour répondre aux exigences de l'AViQ, de l'INAMI et du RGPD. |

PASSER À L'ESSAI

# Voyez-le sur vos propres données, pas sur une plaquette.

WideCare s'essaie gratuitement, en ligne, avec les applications de votre secteur. Un interlocuteur de LPLG vous accompagne en français, en néerlandais ou en anglais.

**Essai gratuit · cloud.lplg.eu/signup**

Maisons de repos de Wallonie, de Bruxelles et de Flandre

**LPLG SRL** · Courbevoie 13, 1348 Louvain-la-Neuve · www.lplg.eu

BCE/TVA BE 1044.649.913 · WideCare est construit sur Odoo 19. Conçu pour répondre aux exigences de l'AViQ, de l'INAMI et du RGPD ; la conformité de chaque établissement dépend aussi de son paramétrage. Captures réalisées sur des données fictives.